
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 14 décembre 2011 à 11 h 30
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Maria Calderone, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Le Pape, urbaniste, MBA, directeur d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire d'arrondissement
Madame Sylvie Lalonde, secrétaire d'arrondissement substitut

CA11 30 12 0492

OUVERTURE - SÉANCE

À 11 h 35

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉ

10.01

CA11 30 12 0493

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 décembre 2011 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question ou commentaire de la part des citoyens n'a été posée

CA11 30 12 0494

AUTORISATION - PROGRAMME TD MA RUE, MES ARBRES 2012 - DÉPÔT DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - ENGAGEMENT DE L'ARRONDISSEMENT - FOURNITURE - QUOTE-PART - BUDGET - MANDAT- DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT - AUTORISATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SODEC - FONDS DE VERDISSEMENT - PARTICIPATION PROJET - ANNÉE 2011 - VIREMENT DE CRÉDIT

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser l'arrondissement de déposer, dans le cadre du *Programme TD Ma rue, mes arbres 2012*, une demande de soutien financier de 15 000 \$;

D'autoriser l'engagement de l'arrondissement à fournir une quote-part du budget total du projet représentant un montant maximal de 40 000 \$;

DE mandater le Directeur d'arrondissement à signer, pour et au nom de l'arrondissement, tous les documents relatifs à ce programme;

Par ailleurs,

D'autoriser une contribution financière de 20 000 \$ à la SODEC, dont 5 000 \$ pour le fonds de verdissement et 15 000 \$ pour leur participation au projet en 2011;

D'autoriser un virement de crédit de 20 000 \$ afin de financer cette contribution;

D'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.01 1110443018

CA11 30 12 0495

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - CERTIFLO INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ARROSEUSE DE RUE SUR UN MODULE MULTIMODE 10 ROUES FOURNI PAR LA VILLE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 11-11872

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 143 414,07 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un système d'arroseuse de rue sur un module multimode 10 roues fourni par la Ville, modèle Hutchison, année 2012;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à Certiflo inc., au même montant conformément à l'appel d'offres numéro 11-11872 (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1110493018

CA11 30 12 0496

AUTORISATION - SIGNATURE - ENTENTE - CONSTRUCTIONS FÉDÉRALES INC. - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 7 DU PROJET RÉSIDENTIEL FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES - SECTEUR DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser la signature d'une entente avec Les Construction Fédérales inc., pour les travaux d'infrastructures de la phase 7 du projet résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies à Rivière-des-Prairies;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, madame Chantal Rouleau et la secrétaire d'arrondissement madame Dany Barbeau, avocate, de signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, la dite entente d'infrastructures.

ADOPTÉ

30.03 1114153006

CA11 30 12 0497

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E077

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que les travaux visés par le présent règlement sont de la nature de ceux énumérés au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2011;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

D'adopter le règlement numéro RCA11-E077 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 105 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement ou de réaménagement de parcs, d'amélioration des installations sportives extérieures et d'aires de jeu ».

Une discussion s'ensuit :

À la demande de la mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau, la secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la proposition :

VOTE

Votent en faveur: monsieur le conseiller Mario Blanchet, madame la conseillère Caroline Bourgeois, madame la conseillère Suzanne Décarie, madame la mairesse Chantal Rouleau

Votent contre: monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, madame la conseillère Maria Calderone

RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.01 1110443015

CA11 30 12 0498

MODIFICATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

DE modifier le PTI de façon à transférer un montant de 1 050 000 \$ du projet 30058 : Campus René-Masson, un montant de 400 000 \$ du projet 55731 : *Programme de réfection routière*, et un montant de 850 000 \$ du projet 68019 : *Programme de remplacement de véhicules*, aux projets 32019 : *Programme d'aménagement de parcs* pour un montant de 550 000\$ et 34019 : *Programme d'amélioration des installations sportives extérieures* pour un montant de 1 750 000 \$.

Une discussion s'ensuit :

À la demande de la mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau, la secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la proposition :

Une discussion s'ensuit :

À la demande de la mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau, la secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la proposition :

VOTE

Votent en faveur : monsieur le conseiller Mario Blanchet, madame la conseillère Caroline Bourgeois, madame la conseillère Suzanne Décarie, madame la mairesse Chantal Rouleau

Votent contre : monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, madame la conseillère Maria Calderone

RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.01 1110443015

CA11 30 12 0499

ADOPTION- RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E078

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que les travaux visés par le présent règlement sont de la nature de ceux énumérés au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2011;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2012-2014, le règlement numéro RCA11-E078 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.02 1110443017

CA11 30 12 0500

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E079

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que les travaux visés par le présent règlement sont de la nature de ceux énumérés au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2011;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA11-E079 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux de réfection routière ».

ADOPTÉ

40.03 1110493016

CA11 30 12 0501

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E080

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2011;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA11-E080 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition de véhicule municipaux dans le cadre du programme de remplacement de véhicules ».

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis, conformément à la Loi sur les cités et villes, à un registre aux personnes habiles à voter ayant droit à être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, qui se tiendra au bureau d'arrondissement, situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, aux dates qui seront déterminées par la secrétaire d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.04 1110493015

CA11 30 12 0502

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E081

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) et l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2011;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA11-E081 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique ».

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis, conformément à la Loi sur les cités et villes, à un registre aux personnes habiles à voter ayant droit à être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, qui se tiendra au bureau d'arrondissement, situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, aux dates qui seront déterminées par la secrétaire d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.05 1114230012

CA11 30 12 0503

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E082

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2011;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA11-E082 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour la réalisation de travaux de protection au programme de protection des bâtiments ».

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis, conformément à la Loi sur les cités et villes, à un registre aux personnes habiles à voter ayant droit à être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, qui se tiendra au bureau d'arrondissement, situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, aux dates qui seront déterminées par la secrétaire d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.06 1111502007

CA11 30 12 0504

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E083

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2011;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

D'adopter le règlement d'emprunt RCA11-E083 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 100 000 \$ pour la réalisation de la maison du citoyen ».

QUE ce règlement d'emprunt soit soumis, conformément à la Loi sur les cités et villes, à un registre aux personnes habiles à voter ayant droit à être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, qui se tiendra au bureau d'arrondissement, situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, aux dates qui seront déterminées par la secrétaire d'arrondissement.

Une discussion s'ensuite :

À la demande de la mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau, la secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la proposition :

VOTE

Votent en faveur: monsieur le conseiller Mario Blanchet, madame la conseillère Caroline Bourgeois, madame la conseillère Suzanne Décarie, madame la mairesse Chantal Rouleau

Votent contre: monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, madame la conseillère Maria Calderone

RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.07 1111502008

CA11 30 12 0505

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA11-E084 - MODIFICATION DU PTI

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que les travaux visés par le présent règlement sont de la nature de ceux énumérés au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2011;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

D'adopter le règlement numéro RCA11-E084 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le Programme de réaménagement de rues ».

Une discussion s'ensuit :

À la demande de la mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau, la secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la proposition :

VOTE

Votent en faveur: monsieur le conseiller Mario Blanchet, madame la conseillère Caroline Bourgeois, madame la conseillère Suzanne Décarie, madame la mairesse Chantal Rouleau

Votent contre: monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, madame la conseillère Maria Calderone

RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.08 1112726008

CA11 30 12 0506

MODIFICATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

DE modifier le PTI de façon à transférer un montant de 300 000 \$ du projet 66519 : *Programme de protection des bâtiments* au projet 55892 : *Programme de réaménagement de rues*.

Une discussion s'ensuit :

À la demande de la mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau, la secrétaire d'arrondissement procède à la tenue d'un vote sur la proposition :

VOTE

Votent en faveur: monsieur le conseiller Mario Blanchet, madame la conseillère Caroline Bourgeois, madame la conseillère Suzanne Décarie, madame la mairesse Chantal Rouleau

Votent contre: monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, madame la conseillère Maria Calderone

RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.08 1112726008

CA11 30 12 0507

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA11-30045

VU l'article 142 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C 11.4);

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA11-30045 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.09 1114939013

CA11 30 12 0508

MANDAT - DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) - SOUS-VOLET 2.1 - AUTORISATION - DÉPÔT DE DEUX PROJETS - ENGAGEMENT ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE désigner le directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de répondant et mandataire pour une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Municipalité amie des aînés (MADA) sous-volet 2.1 – Projets à incidences urbaines ou régionales;

D'autoriser le dépôt de deux projets dans le cadre dudit programme soit l'aménagement d'une piste de danse extérieure couverte au parc Marcel-Léger dans le quartier de Pointe-aux-Trembles et l'aménagement d'une piste de danse extérieure couverte au parc de la Valinière dans le quartier de Rivière-des-Prairies;

D'engager l'arrondissement à défrayer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

70.01 1111652004

CA11 30 12 0509

LEVÉE SÉANCE

À 11 h 50

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2012.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement